



## Contravention pour téléphone en main au volant.

Par **ehrmantraut**, le **01/05/2012 à 20:38**

Bonjour,rnrnrnJ'ai été surprise au volant avec mon téléphone en main, je ne passais pas d'appel. En plein centre ville, 6 policiers à vélo m'ont rattrapée, d'un ton moqueur, ils m'ont demandé si je savais pourquoi j'étais arrêtée. Effrayée par leur nombre et un peu sous le choc, j'ai demandé pourquoi ils étaient aussi nombreux à m'interpeller. Ils ont continué à se moquer de moi en avançant des propos du genre : on a bien fait de l'arrêter celle-là, ou, attention, elle va nous accuser de harcèlement si ça continue. Sous la pression, j'ai signé l'avis de contravention et 2 minutes après, j'ai demandé à le revoir. Ils ont refusé disant qu'ils l'avaient déjà rangé.rn rnL'amende est de 90 euros avec 3 points de retrait. Sur le coupon que j'ai conservé, l'agent a d'abord coché la case "cas4", raturé, puis coché la case "cas4 bis".rnrnY a-t-il, selon vous dans cette affaire, possibilité d'annuler l'amende ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012 à 17:48**

Bonjour,rnrnQue vous passiez un appel ou non, que vous lisiez un message ou non, que vous consultiez quoi que ce soit sur votre portable, tout cela importe peu. Le seul fait de tenir un téléphone entre les mains, même si ce téléphone est éteint, est verbalisable. L'amende n'est pas de 90 €, elle est de 4e classe et vous aurez effectivement 3 points de retrait sur votre permis.